

## Oxurion prolonge son programme de financement

Louvain, Belgique – 10 mars 2026 – 18h30 - [Oxurion NV](#) (Euronext Brussels: OXUR), une société biopharmaceutique dont le siège social est établi à Louvain, annonce la signature d'un quatrième avenant à sa convention d'émission d'obligations convertibles avec Atlas Special Opportunities II, LLC.

Cet avenant prolonge le programme de financement global d'une durée supplémentaire de 12 mois, ajuste les échéances de toutes les obligations en circulation et confère au souscripteur le droit de transférer des obligations à des entités affiliées situées en dehors des États-Unis.

### Principales modifications des conditions de financement

- **Prolongation du programme :**
  - Le programme de financement est prolongé jusqu'au 2 mars 2027.
  - Atlas Special Opportunities II, LLC peut continuer à souscrire des Nouvelles Obligations Convertibles Mensuelles dans les mêmes conditions jusqu'au 2 mars 2027.
- **Ajustement de l'échéance des obligations :** La date d'échéance de toutes les obligations, qu'elles aient déjà été émises ou qu'elles restent à émettre, est prolongée de 12 mois et est désormais fixée à **72 mois** à compter de leurs dates d'émission respectives. Cela garantit une structure d'échéance standardisée pour l'ensemble des obligations en circulation.
- **Condition de capitalisation boursière :** Une capitalisation boursière minimale de 500.000 EUR sur une période de 30 jours est requise pour l'émission d'obligations. Si la capitalisation boursière descend temporairement à 250.000 EUR, un tirage partiel de 150.000 EUR reste possible sous certaines conditions.
- **Condition de liquidité :** Une valeur totale de transactions d'au moins 1,2 million EUR sur 22 jours de trading consécutifs est requise, avec un seuil réduit de 600.000 EUR pour les tirages partiels.
- **Tranches mensuelles :** L'émission mensuelle de base reste de 300.000 EUR, avec des augmentations potentielles de 100.000 EUR, sous réserve de l'accord de l'abonné. Aucune période d'attente n'est applicable.
- **Transfert aux entités affiliées :** Le souscripteur est en droit de céder ou de transférer des obligations convertibles, ainsi que des droits de souscription, à des entités affiliées situées en dehors des États-Unis, sans le consentement préalable de la Société.

## Tableau récapitulatif

| Aspect  | Montant                         |
|---|---------------------------------|
| Capitalisation boursière minimale               | 500 000 EUR                     |
| Seuil pour tirage partiel                       | 250 000 EUR                     |
| Volume de transactions total sur 22 jours       | 1,2 million EUR                 |
| Seuil pour tirage partiel                       | 600 000 EUR                     |
| Émission mensuelle d'obligations                | 300 000 EUR                     |
| Augmentations possibles                         | 100 000 EUR                     |
| Prolongation du programme                       | Jusqu'au 2 mars 2027            |
| Échéance de toutes les obligations convertibles | 72 mois à compter de l'émission |

Les parties ont noté qu'un *nihil obstat* de la FSMA pourrait être requis avant que les modalités du présent avenant puissent être mises en œuvre. La Société procédera à toutes les formalités requises dans les meilleurs délais suivant la signature de l'avenant, si nécessaire.

### À propos d'Oxurion

Oxurion (Euronext Bruxelles : OXUR) est une société spécialisée dans la prise de participation majoritaire dans des sous-traitants pharmaceutiques européens prometteurs. Oxurion a pour ambition de construire un groupe intégré de sous-traitants au service des acteurs du secteur de la santé. Le siège social d'Oxurion se trouve à Louvain. De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante [www.oxurion.com](http://www.oxurion.com).

### Informations importantes sur les déclarations prévisionnelles

*Certaines déclarations contenues dans le présent communiqué de presse peuvent être considérées comme des "prévisions". Ces déclarations prospectives sont basées sur les attentes actuelles et sont donc affectées par divers risques et incertitudes. L'entreprise ne peut donc pas garantir que ces déclarations prospectives se concrétiseront et ne s'engage pas à les mettre à jour ou à les réviser, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou pour toute autre raison. Des informations supplémentaires sur les risques et incertitudes affectant l'entreprise et sur d'autres facteurs susceptibles d'entraîner une différence significative entre les résultats réels et les déclarations prévisionnelles sont incluses dans le rapport annuel de l'entreprise. Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre ou une invitation à vendre ou à acheter des titres ou des actifs d'Oxurion dans une quelconque juridiction. Aucune valeur mobilière d'Oxurion ne peut être offerte ou vendue aux États-Unis sans enregistrement en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières (U.S. Securities Act). Loi sur les valeurs mobilières de 1933, telle que modifiée, ou en vertu d'une dérogation à cette loi, et conformément à toutes les lois applicables en matière de valeurs mobilières de l'État américain.*

### For further information please contact:

Oxurion NV  
Pascal Ghoson,  
Chief Executive Officer  
[Pascal.ghoson@oxurion.com](mailto:Pascal.ghoson@oxurion.com)